

Section 01 du Comité National : session de printemps 2026

La session d'automne de la section 01 s'est tenue du 15 au 16 juin 2026. Certains membres participent à la session en visioconférence.

Depuis septembre 2025, les membres de la section 01 sont : Benjamin Audoux, Quentin Berger, Samuel Boissière, Maxime Chupin, Nathalie Collain, Rémi Coulon, André De Laire Peirano, Emmanuel Dormy, Laurent Drapeau, Jean-Jil Duchamps, Charles Favre, Bruno Galerne, Sophie Grivaux, Giada Grossi, Vincent Guedj, Colin Guillarmou, Daniel Han-Kwan, Rémi Jaoui, Cécilia Lancien, Sophie Morel et Katharina Schratz.

1 Déroulement

Lundi 15 juin

- Matin : Dossiers de renouvellement d'association, changements de DU/DUA, rattachement d'unité, renouvellement et création d'IRL, titularisations. Intervention de la direction de l'INSMI.
- Après-midi : Renouvellement et création des IRN, avis sur les demandes d'éméritats, début des évaluations de chercheuses et chercheurs. Première discussion sur les critères pour le RIPEC.

Mardi 16 Juin

- Matin : Fin des évaluations de chercheuses et chercheurs.
- Après-midi : Auditions pour le recrutement 2026 de chercheuses et chercheurs en situation de handicap. Discussions diverses sur le travail de section pour l'année 2026-2027. Lecture des dossiers RIPEC et

classement. Admissibilité pour le recrutement 2026 de chercheuses et chercheurs en situation de handicap.

2 Intervention de la direction de l'INSMI

Christophe Besse (directeur de l'INSMI), Anne de Bouard (directrice adjointe scientifique) et Laurent Meersseman (directeur adjoint scientifique) ont rencontré la section au cours de la session de printemps. Anne de Bouard et Laurent Meersseman ont pris leur fonction en janvier 2026 en remplacement de Alessandra Sarti.

Changement à la direction du CNRS

Thierry Dauxois a été nommé président directeur général du CNRS le 11 juin 2026. Il était auparavant directeur de l'institut de physique du CNRS. La session de printemps ayant lieu le 15 et 16 juin, Christophe Besse n'a fait aucune annonce au sujet de ce changement de direction.

Concours 2026

Les jurys d'admission n'ayant pas encore eu lieu, il est trop tôt pour faire un bilan du concours.

Anne de Bouard et Laurent Meersseman ont rappelé que la mobilité est un critère pris en compte pour les affectations par l'INSMI des chercheuses et chercheurs admis.es aux concours aussi bien au concours CR qu'au concours DR.

Accueil en délégation

Le nombre d'années d'accueil en délégation obtenues par l'INSMI a diminué cette année, tout comme le nombre de candidatures.

Un certain nombre d'années d'accueil en délégation seront réservées aux actions de médiation. Les demandes d'accueil en délégation en lien avec un séjour de longue durée dans un IRL ont également un caractère prioritaire.

Régime Indemnitaire des Personnels Enseignants et Chercheurs

Cette année, environ 24 primes (RIPEC C3) devraient être attribuées aux CR et DR de l'INSMI. Il s'agit d'une baisse significative par rapport à l'année dernière alors que le nombre de candidatures est stable. Cette baisse touche tous les instituts du CNRS et est liée au sous-financement de la Loi de Programmation de la Recherche.

Cette année, la section a accepté de participer à l'attribution du RIPEC C3 (voir plus bas).

3 Résultats de la session de printemps

Évaluation à vague et mi-vague de chercheuses et chercheurs

Avis possibles : AF/AR/AA/ADiff/Pas d'avis/Insuffisance professionnelle.

81 dossiers de chercheuses et chercheurs : 79 AF, 1 ADiff, 1 AA.

Demande d'évaluation permanente par une deuxième section ou CID

Avis possibles : AF/AD/Pas d'avis.

2 dossiers : 2 AF.

Titularisation

Avis possibles : AF/AD/ADiff.

2 dossiers : 2 AF.

Éméritat

Avis possibles : ATF/AF/AD/pas d'avis.

6 premières demandes et 8 demandes de renouvellement : 12 ATF, 1 AF et 1 AD.

Changement de direction d'unité

Avis possibles : ATF/AF/AD/AR/pas d'avis.

9 dossiers : 9 ATF.

Renouvellement d'UMR

Avis possibles : ATF/AF/AD/AR/pas d'avis.

11 dossiers (LAMA, IMAG, ICJ, IMT,LJK,TSE-R,LBBE,IF,LIP,UMPA,LMBP) :
10 ATF et 1 AF.

Renouvellement de fédérations de recherche

Avis possibles : ATF/AF/AD/AR/pas d'avis.

1 dossier (Fédération de recherche MARA) : 1 ATF.

Création et renouvellement d'IRL

Avis possibles : ATF/AF/AD/AR/pas d'avis

3 demandes de renouvellement (LYSM en Italie, ReLaX en Inde, IRL2924 au Brésil), 2 demandes de création (STOILLOW-CNRS en Roumanie, IMSA-CNRS en Afrique du Sud) : 5 ATF.

Création et renouvellement d'IRN

Avis possibles : ATF/AF/AR/pas d'avis

3 demandes de renouvellement (Ganda, GE2MI, MaDeF) et 4 demandes de création (A3GS, DRIFT, IFRNAM, ReLatAr) : 4 ATF, 2 AF et 1 AR.

Rattachement d'une UMR à l'INSMI en tant qu'institut secondaire

Avis possibles : ATF/AF/AD/AR/pas d'avis.

1 dossier (UMR 7231 POEMS) : 1 ATF. L'UMR POEMS demande également son rattachement à la section 01 en tant que section secondaire : 1 ATF.

RIPEC C3

Cette année, il y avait 60 candidatures pour environ 24 primes RIPEC C3. La section n'a traité que 55 dossiers car elle a un conflit d'intérêt avec les 5 autres. Ces 55 dossiers sont répartis de la façon suivante :

- 28 CR dont 6 femmes
- 27 DR dont 1 femme.

La section en a classé 30 (une liste non ordonnée de 22 dossiers, suivie d'une liste non ordonnée de 8 dossiers) réparties de la façon suivante

- 19 CR dont 3 femmes
- 11 DR dont 1 femme.

De nombreux dossiers méritants n'ont pas pu être classés par la section. Cette année, la section a pris le parti de classer en priorité :

- Les candidates et candidats pouvant obtenir la prime au titre de l'ensemble des missions d'une chercheuse et d'un chercheur au sens de l'article L411-1 du code de la recherche.
- Les candidates et candidats n'ayant pas été par ailleurs proposés pour une promotion à la session d'automne 2025 ou classés en liste principale au concours DR 2026.
- Pour les candidats DR, les candidates et candidats n'ayant pas obtenu le RIPEC C3 en 2023.

Nous espérons que la communauté mathématique française sera compréhensive vis-à-vis de ces critères qui nous semblent aller dans le sens d'améliorer les conditions salariales d'un maximum de chercheuses et chercheurs.

Étant donnée la variabilité importante du nombre de primes RIPEC C3 ces dernières années, ces critères pourront évoluer dans les années à venir et ne doivent pas décourager les chercheuses et les chercheurs de candidater au RIPEC C3. Le taux de candidatures féminines étant particulièrement bas cette année, la section encourage en particulier les chercheuses à déposer leur candidature pour le RIPEC C3.

Appendice : sigles

- CR/CRCN/CRHC/CRHEB : Chargé ou chargée de Recherche/ Chargé.e de Recherche Classe Normale/ Chargé.e de Recherche Hors Classe/ Chargé.e de Recherche hors classe hors échelon B.
- DR/DR2/DR1 : Directeur ou Directrice de Recherche/ Directeur.rice de Recherche 2^e classe/ Directeur.rice de Recherche 1^{re} classe.

- DRCE1/DRCE2 : Directeur.rice de Recherche Classe Exceptionnelle 1/ Directeur.rice de recherche Classe Exceptionnelle 2
- CID : commission interdisciplinaire.
- DAS : Directeur.rice Adjoint.e Scientifique
- INSMI : Institut National des Sciences Mathématiques et de leurs Interactions
- UMR : unité mixte de recherche
- IRL/IRN : International Research Laboratory/ International Research Network
- ATF/AF/AR/AD/AA/ADiff : Avis très favorable/ Avis favorable/ Avis réservé/ Avis défavorable/ Avis d'alerte/ Avis différé
- RIPEC C3 : troisième composante du Régime Indemnitaire des Personnels Enseignants et Chercheurs